Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260907-DCM_77_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 13 août 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane

Excusés : M. DANIEL Bernard, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUINARD Hubert donne pouvoir à Mme CLAPIER Cécilia, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : M. LUCE Olivier

77-2026 Urbanisme : ZAC de Brocéliande tranche 2 : Acte de dépôt des pièces et actes de vente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer l'acte de dépôt de pièces de la ZAC de Brocéliande tranche 2 ;

Considérant qu'il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer les actes de vente des 26 lots de la tranche 2 de la ZAC de Brocéliande ;

Madame le Maire explique en quoi consiste l'acte de dépôt des pièces de la ZAC de Brocéliande tranche 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de dépôt des pièces de la ZAC de Brocéliande tanche 2.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de vente des 26 lots de la tranche 2 de la ZAC de Brocéliande.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les actes se rapportant à ces aliénations.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 10/09/2026

Le Secrétaire de séance
Olivier LUCE

Le Maire,
Sophie RABORY